



Chambéry, le 2 juillet 2024

Monsieur Jean-Claude MESTRALLET
Maire de Villard-Sallet
Mairie de Villard-Sallet
73110 Villard-Sallet

Président
Thibaut Guigüe
1^{re} Vice-présidente
Corine Wolff
2^e Vice-président
Rémy Saint-Germain

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 – PLU de Villard-Sallet

Dossier suivi par : Margot HENRION – assistante en aménagement du territoire
Téléphone : 04 79 26 27 18 – courriel margot.henrion@metropole-savoie.com

Monsieur le Maire, *cher Jean-Claude,*

Par courrier reçu le 11 juin 2024, vous m'avez transmis le projet de modification simplifiée n°1 de votre PLU conformément au code de l'urbanisme. Je vous en remercie.

Le projet de modification supprime la part de 25% de logement locatif social de la zone AU Gastelet nord située en cœur de bourg à côté de l'école.

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°2, définie dans le PLU, vise à produire une offre de 16 logements dans le cadre de la réhabilitation de deux bâtiments existants, ce qui constitue une réponse pertinente au regard des enjeux de sobriété foncière.

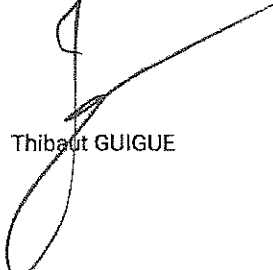
Pour assurer le parcours résidentiel des ménages de votre territoire et en réponse aux orientations du SCoT en matière de diversité de l'offre d'habitat, il pourrait être intéressant d'intégrer une part de logement abordable en remplacement du logement locatif social.

Au regard de ces éléments, la modification simplifiée n°1 de votre PLU est globalement compatible avec le SCoT Métropole Savoie. Néanmoins, il est recommandé d'inscrire des objectifs de mixité sociale sur la base d'une offre en accession abordable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.

Bien à vous.

Le Président,


Thibaut GUIGUE